



BVVB INFO N°163

La Ville du Bois, 5 mars 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2020

Monsieur Gérard TESSIER a assisté à ce dernier Conseil Municipal avant les prochaines élections de mars 2020. L'ordre du jour est repris ci-dessous:

AFFAIRES GENERALES	
1	Groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil proposé par le CIG : Autorisation de signer la convention constitutive
2	Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat : Autorisation de signer la convention
3	Bilan de la concertation et arrêt du projet de Règlement Local de Publicité
FINANCES	
4	Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales : Maintien des taux de la fiscalité locale
5	Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2019 – Budget Ville
6	Budget Primitif 2020 – Ville : Approbation
7	Versement d'une subvention à la société Câlins Matins
URBANISME	
8	Parcelle cadastrée section AH n° 152 : Cession
9	Voie du 8 mai 1945 : Régularisation d'emprise d'alignement
INTERCOMMUNALITE	
10	Communauté Paris-Saclay : Autorisation de signer la convention de fonds de concours pour des travaux d'investissement pour les eaux pluviales
DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
<ul style="list-style-type: none"> - 2019DM58 : Acceptation du don de l'œuvre « Féerie » de Marie-Ange LEWANDOWSKI - 2020DM01 : Tarifs publics 2020 : Repas au foyer des anciens <i>Le tarif d'un repas au foyer des anciens a été fixé à 5,47 € au 1^{er} janvier 2020.</i> - 2020DM02 : Organisation d'un séjour avril 2020 pour les jeunes du Micado <i>Séjour de 4 jours en pension complète sur un voilier pour 7 jeunes et 2 accompagnateurs pour un budget prévisionnel de 2 573 €.</i> - 2020DM03 : Fixation des tarifs pour Escal'e'n Jazz 2020 	

Les points 1 à 3 ont été adoptés à l'unanimité.

Le point 4 fixe les taux des taxes d'impositions communales qui ne changent pas, à savoir :

La suite au verso...





- Taxe d'habitation = 16,83 %
- Foncier bâti = 23,37 %
- Foncier non bâti = 95,16 %

Pour 2020, le produit fiscal attendu s'élève à 5 268 489 € avec les bases prévisionnelles suivantes :

- Taxe d'habitation = 13 518 700€ - Produit attendu 2 275 197 €
- Foncier bâti = 12 695 751€ - Produit attendu 2 966 997 €
- Foncier non bâti = 27 631€ - Produit attendu 26 294 €

Soit un total de 5 268 488 €

Ce point a été adopté moins 1 abstention.

Le point 5 abordait l'anticipation des résultats de la ville sur le budget 2020.

Section de Fonctionnement		
Dépenses 2019	8 048 972,27	
Recettes 2019	9 015 450,31	
	Résultat 2019	966 478,04
Excédent 2018 reporté	0,00	
	Résultat de clôture 2019 à affecter	966 478,04
Section d'Investissement		
Dépenses 2019	3 030 340,71	
Recettes 2019	2 380 258,52	
	Résultat 2019	-650 082,19
Déficit 2018 reporté	-328 600,51	
	Solde d'exécution d'investissement 2019	-978 682,70
Résultat global		
Déficit -12 204,66€		
Restes à réaliser		
Dépenses	882 859,02	
Recettes	1 633 106,21	
	Solde des Restes à réaliser	750 247,19
Besoin de financement		
-228 435,51		

En tenant compte des écritures comptables engagées et non réalisées au 31/12/2019, le résultat 2019 présente en excédent net de 738 042,53€

L'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur sous conditions.

La réalisation du budget Ville fait apparaître un excédent de fonctionnement, et un besoin de financement en investissement comme suit :

Ce point a été adopté moins 2 voix contre.



Le point 6 reprenait le budget primitif 2020. Le débat sur les orientations budgétaires 2020 a été voté par le conseil Municipal le 17/02/2019. Le budget primitif a ainsi été élaboré sur ces bases. Monsieur Marcel BRUN a rappelé les points essentiels. Nous avons encore des prêts en cours importants, mais la dette depuis 2014 a considérablement baissée. Il rappelle également que les subventions obtenues pour les Bartelottes n'étaient pas à la hauteur attendue (malgré l'intervention de 2 associations auprès de la région IDF dont BVVB) et que les dotations de l'Etat ont chuté entre 2013 ou nous recevions 992 000 € et 2019 ou nous avons reçu 334 000 €.

Monsieur BRUN considère que nous avons une dette saine. Nous n'aurons pas de pénalités en 2020 pour le respect de la loi SRU. Il nous informe également que le projet des « Nouveaux Constructeurs » était annulé, mais qu'un nouveau promoteur pourrait rapidement être mis en place. Il n'y aura pas de livraison de logements en 2020, mais de nombreux programmes vont démarrer dans le premier semestre 2020, particulièrement sur la RN 20 et rue de Gaillard.

Le Budget Primitif repart pratiquement avec les mêmes chiffres que celui de 2019.

Monsieur Gérard TESSIER minimise pour sa part les résultats en faisant remarquer que pour l'exercice 2019, il y a de nombreux restes à réaliser qui ont minimisé les dépenses.

Ce point a été adopté moins 3 voix contre.

Le point 7 concerne une subvention annuelle accordée pendant 3 années à la micro crèche « Matins Calins ». La première année, la subvention s'élève à 55 000 € et les deux années suivantes à 45 000 €.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le point 8 concerne la cession par la ville à un propriétaire d'une bande de 149m² à l'angle de la rue des Prés et du Vieux Chemin de Montlhéry. La cession a été fixée par les domaines à 10 430 €.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le point 9 concerne une régularisation d'emprise sur la voie du 8 mai 1945, cette régularisation remonte aux années 1985. Monsieur VANBIES a accepté de vendre cette parcelle pour 1 € symbolique à la commune.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le point 10 a été également adopté à l'unanimité.

En fin de Conseil, le Maire a invité le Conseil Municipal et l'assistance à célébrer la fin du mandat autour d'un verre de l'amitié.



ENQUETE PUBLIQUE A BALLAINVILLIERS ET SAULX LES CHARTREUX : CARREFOUR A FEUX SUR LA RN 20 (SUITE) : COURRIER AU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Nous avons remis au Commissaire enquêteur nos remarques sur ce projet reprises ci-dessous :

N/Réf : 535 - 20

Objet : Enquête Publique RN 20

La Ville du Bois, le 27 janvier 2020

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Permettez tout d'abord de vous remercier de l'excellent accueil que vous m'avez réservé le samedi 18 janvier en Mairie de Ballainvilliers.

Notre association vous remercie de bien vouloir prendre en compte nos remarques ci-dessous.

Nous suivons ce dossier de requalification de la RN20 depuis 2002, notre commune étant très impactée par les conséquences des bouchons de cet axe.

Deux Enquêtes Publiques ont déjà été effectuées, la première en 2006, la seconde en 2013. Nous avons émis nos remarques dont je vous joins les copies.

Si, à chaque fois, nous avons donné un avis favorable à ce projet, nous avons insisté sur la nécessité de positionner un tourne à gauche sur la RN 20 dans le sens Paris Province. Les documents fournis ne donnent aucune indication sur cet aménagement, qui, à notre avis n'apportera aucune amélioration au niveau du rond-point du Centre Commercial Carrefour. Les automobilistes qui arrivent de Longjumeau seront obligés de bifurquer par la droite vers Villebon, puis contourner le rond-point prévu vers le Centre Commercial, et utiliser le rond-point du centre commercial pour se diriger vers Villiers sur Orge.

De ce fait, nous maintenons nos remarques, déjà consignées.

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Gérard TESSIER

Président de B.V.V.B

A ce courrier étaient joints les deux autres remarques.

La longévité de BVVB permet de suivre ces importants dossiers qui sont souvent modifiés, mis de côté, remis au goût du jour et qui apparaissent bien souvent sans information auprès des communes riveraines souvent très concernées.

LA VITESSE DES POIDS LOURDS EST LIMITEE A 70 KM/H DEPUIS LE 01/03/2020

Le Président du Conseil Départemental l'avait annoncé à sa cérémonie des vœux. C'est enfin décidé. Nous vous faisons part de l'article paru dans le Républicain le 27/02/2020.

Selon le Président DUROVRAY, cette limitation de vitesse réduira la fréquentation des poids lourds qui quittent l'A10 à Artenay pour économiser le péage jusqu'à Saint Arnould en Yvelines. Si cette mesure pouvait réduire la fréquentation des poids lourds en transit, nous en profiterions sur la partie située entre Saint les Arpajon et Longjumeau. Encore faut-il que la préfecture mette les moyens en face pour véritablement contrôler les vitesses, et que les conducteurs et leurs employeurs prennent leurs responsabilités, d'une part pour le territoire rural concerné, et surtout, que ces poids lourds ne continuent pas à violer l'interdiction entre la RN104 et Longjumeau.

70 km/h max pour les poids lourds

A compter du 1^{er} mars, les poids lourds circulant sur la RN20 n'auront pas le droit de dépasser la vitesse de 70 km/h.

Cette nouvelle limitation de vitesse concernera pour l'essentiel la partie de la RN20 allant de l'entrée de l'Essonne à Angerville jusqu'à Saint-Germain-lès-Arpajon, le reste de l'axe jusqu'à la Francilienne étant déjà limité à 70 km/h.

« L'objectif est de réduire l'effet d'aubaine pour les poids lourds qui sortent de l'autoroute à Artenay pour emprunter la RN20 et réduire leur coût sans perdre de temps », indique François Durovray, président du Conseil départemental de l'Essonne. Lorsqu'il a fait cette annonce le samedi 25 janvier aux vœux de l'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, cette décision a été spontanément applaudie par toutes les personnes présentes. A compter du 1^{er} mars donc, les poids lourds qui passeront par la RN20 pour rejoindre la Francilienne perdront donc un peu plus de 10 minutes s'ils respectent la limitation. Aujourd'hui les poids lourds re-

Des opérations de contrôle auront lieu dans les semaines à venir.

présentent 13% de la circulation sur la RN20. Considérable et très impactant à plusieurs points de vue. Le passage de véhicules à fort tonnage endommage évidemment plus rapidement les routes et cela a donc un coût pour la collectivité. « Le coût du péage sert lui à financer l'autoroute », rappelle François Durovray. Ces poids lourds créent également des nuisances dans les communes qu'ils traversent. « Nous avons procédé dans la traversée d'Etampes à des réflexions de la RN20 avec des enrobés permettant d'absorber le bruit des véhicules », souligne-t-il. Ce ne sont en effet pas les moteurs, mais le frottement des pneus sur les routes qui génèrent le plus de bruit. « En diminuant la vitesse, nous allons pouvoir réduire les nuisances dans la traversée des communes d'Angerville et de Monnerville », précise Guy Crosnier, président délégué du Conseil départemental de l'Essonne et élu du canton d'Etampes, principal concerné par cette mesure. Réduire la vitesse doit permettre de réduire significativement les nuisances à bien moindre coût qu'un mur anti-bruit dont le prix moyen est de 5000 € le mètre carré... Evidemment, pour que cette mesure soit efficace, elle doit être respectée. « Une opération aura lieu fin mars avec le préfet de l'Essonne et les forces de l'ordre pour informer sur cette nouvelle limitation de vitesse », précise François Durovray. Aujourd'hui la RN20 est déjà limitée à 70 km/h pour les poids lourds par temps de pluie et ceux-ci ont régulièrement interdiction de doubler sur leur parcours. Deux interdictions déjà trop rarement respectées. La concertation se poursuit pendant ce temps avec la Préfecture et les communes sur le retour aux 90 km/h pour les voitures sur les axes départementaux.

■ Teddy Vaury

Pour en savoir plus

Quelles solutions pour le stationnement ?

Une autre problématique importante liée aux poids lourds est celle du stationnement. Elle est particulièrement importante la nuit en bordure d'axe et a déjà provoqué plusieurs accidents. L'un des impacts espérés de la nouvelle limitation est de réduire le trafic sur la RN20 et donc le nombre de poids lourds en stationnement. « Une réflexion est en cours pour le rachat de l'ancien Relais de Monfort à Chamarande qui permettrait d'accueillir de nombreux poids lourds la nuit », indique François Durovray.

Source Républicain du 27/02/2020



ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Deux listes ont été déposées en Préfecture et validées. Vous pourrez donc choisir entre :

01 VERT AUTREMENT

Conduite par : Mme PUJOL Veronique

02 UNION COMMUNALE DE LA VILLE DU BOIS (UCVB)

Conduite par : M. MEUR Jean-Pierre

Nous attendons avec impatience les professions de foi.

Quant à BVVB, nous diffuserons sur notre site prochainement nos souhaits, car nous ne pensons pas qu'il y aura de rencontres avec les électeurs en cette période de CORONAVIRUS.

ESCALE'N JAZZ

Depuis de nombreuses années notre commune organise un spectacle de qualité. Nous ne pouvons que vous le recommander. Encore faut-il là encore qu'il ne soit pas repoussé à une date extérieure.

ESCALE'N
JAZZ
LA VILLE DU BOIS
L'ESCALE

SAMEDI 28 MARS 2020

Pour ses 20 ans le Woodtown Orchestra vous invite à partager cet anniversaire avec ses trois chanteurs Patricia Setbon, Fabian Ballarin et Stéphane Nossereau.

En première partie le groupe Cora Lynn & the Rythmn Snatchers chauffera l'ambiance avec son Rockabilly endiablé.

Du Rock and roll, du swing, des chanteurs, de la bonne humeur pour ce moment rare dans la vie d'un orchestre et du festival Escale'n Jazz.

**28
29
MARS
2020**

Samedi 28 mars 20h30 Concert

Plein tarif : 16 € / Tarif réduit : 6 € (enfants de 6 à 12 ans) / Gratuit pour les enfants (- 6 ans)

Dimanche 29 mars 17h00 Rencontres Chorégraphiques : participation payante libre.

Lieu : Escale 14 Chemin des Berges 91620 LA VILLE DU BOIS

Site Internet: www.lavilledubois.fr / <https://www.facebook.com/lavilledubois91/>

Renseignements au service culturel 01.64.49.55.40

Vente des billets : service culturel / site Facebook : fb.com/escalenjazz

BVVB Siège Social : 53 rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél. 06 81 08 23 11

*Site Internet : <http://www.bvzb.org> ** Mail : info@bvzb.org ** Ne pas jeter sur la voie publique.*

Représentant légal: Gérard TESSIER - Directeur de publication: Pascale COUDEVILLE - ISSN 2259-616X - INPS -Dépôt légal 5 mars 2020